

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 80030
Numéro SIREN : 502 362 304
Nom ou dénomination : GALEO

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2014 sous le numéro de dépôt 823

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AUBENAS



287013

Dénomination : PY SOFILOC
Adresse : Quartier la Maladiere 07130 Saint-peray -FRANCE-

n° de gestion : 2008B80030
n° d'identification : 502 362 304

n° de dépôt : A2014/000823
Date du dépôt : 26/03/2014

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
17/03/2014



287013



EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LEGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION



Olivier Barbou
Olivier Bernard
Christian Jouin
Frédéric Rizzi
Nadine Saroul
Philippe Veyret

PY SOFILOC

Société à Responsabilité Limitée au capital de 831 276 €

Quartier la Maladière – 07130 SAINT PERAY

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes

Décisions Extraordinaires du 1^{er} avril 2014



PY SOFILOC

Société à Responsabilité Limitée au capital de 831 276 €
Quartier la Maladière – 07130 SAINT PERAY

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société PY SOFILOC en société par action simplifiée

A l'associé,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le volume d'activité de la période est estimé satisfaisant.
- Le résultat de l'exercice clos le 31 août 2013 est positif.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

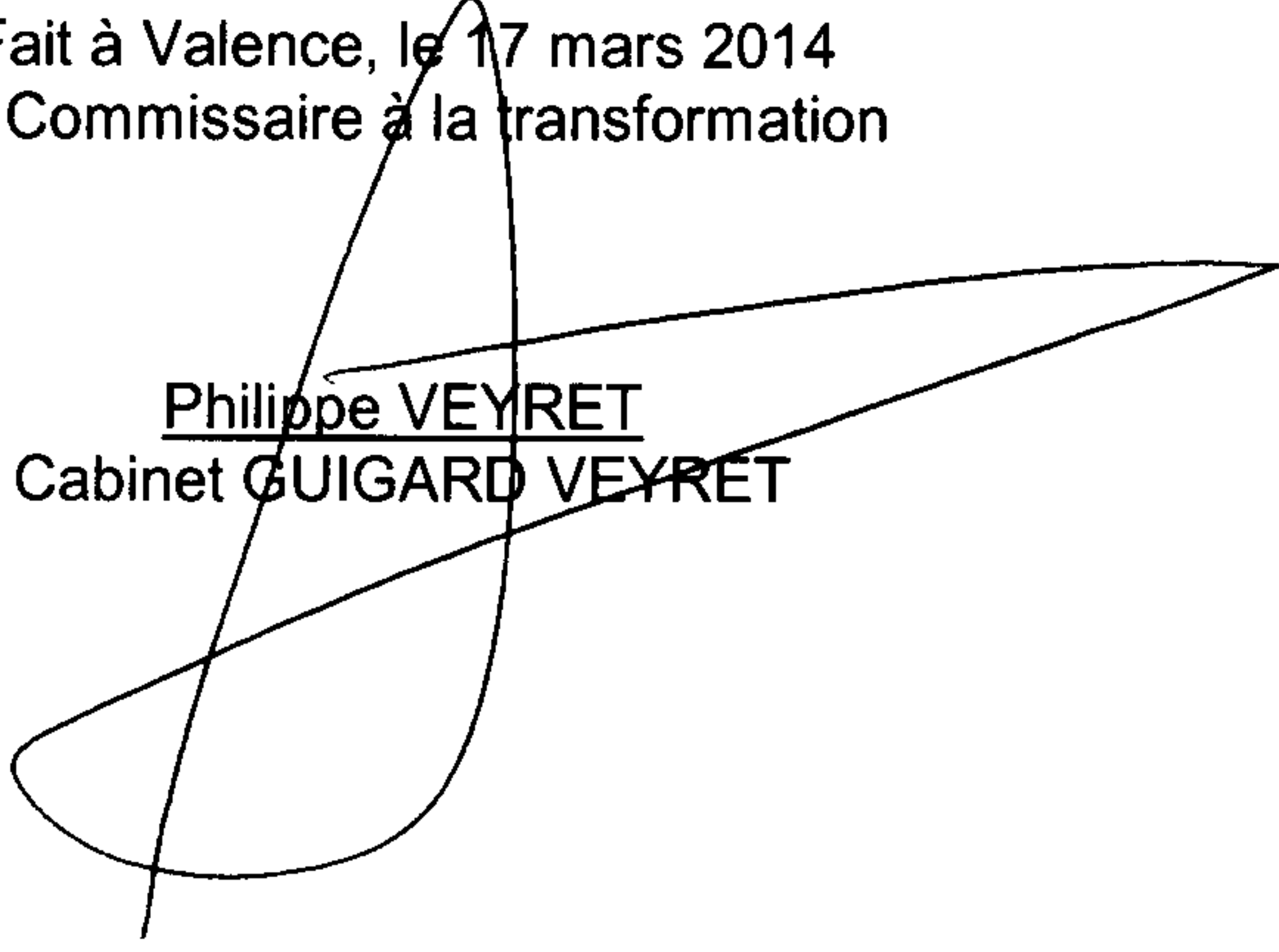
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

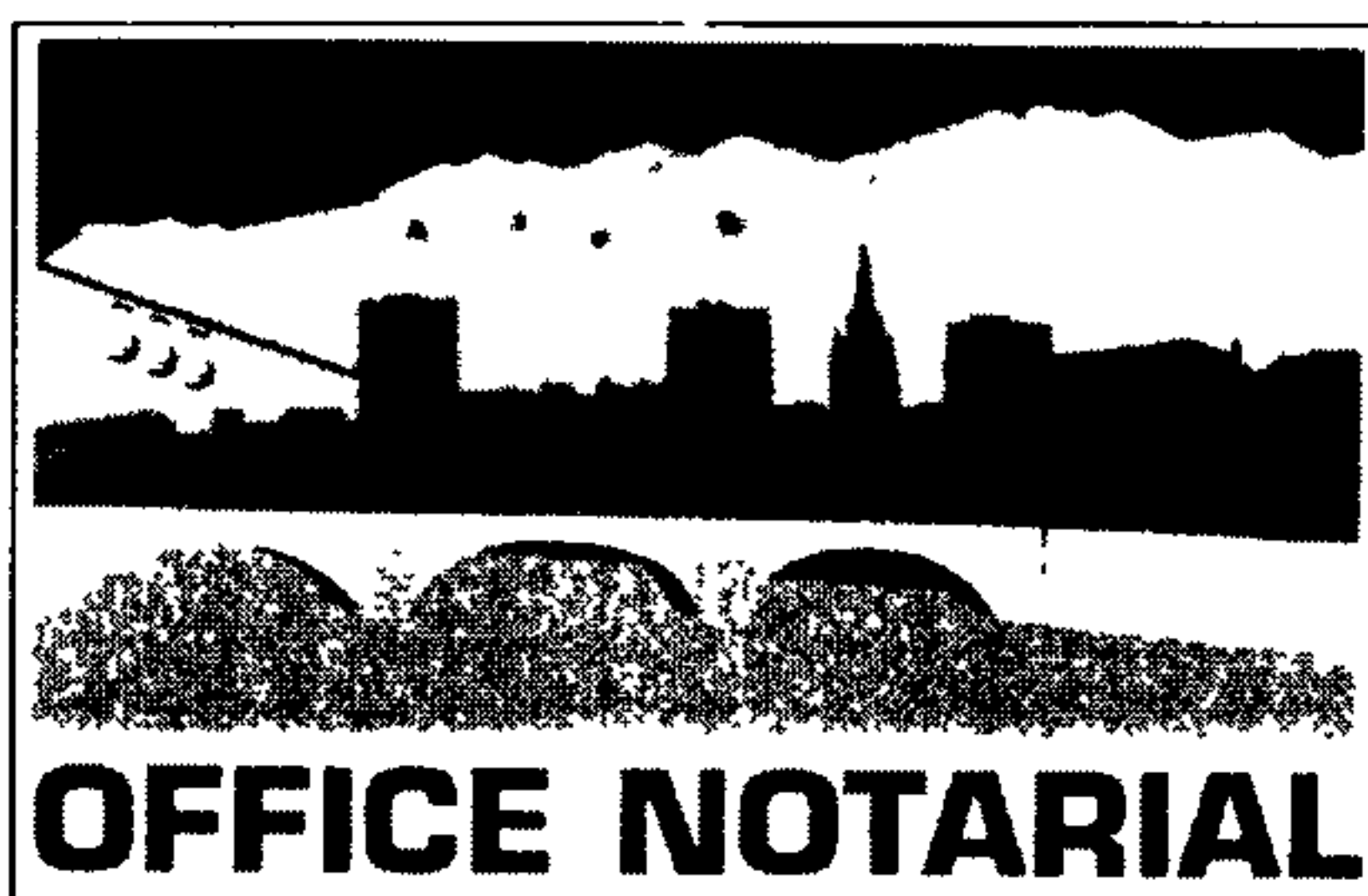
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Valence, le 17 mars 2014
Le Commissaire à la transformation

Philippe VEYRET
Cabinet GUIGARD VEYRET





Yves SERPINET, Bruno MINEO et Fabrice RICHY
Béatrice MEDINA et Pascale RIZZON-EYMARD
NOTAIRES

7, RUE VICAT - B.P. 526
38011 GRENOBLE CEDEX

Téléphone : 04 76 44 30 48
Télécopie : 04 76 54 70 28
E-mail : accueil@lex-notaires.com

Notaires assistants :

Jocelyne DUTERAIL
Véronique GOURDON
Romain JOUFFREY
Sylvie ORCEL
Guillaume ROELANDT
Corinne SEMPERE
Nathalie SUSCILLON

Nos REF. Me MINEO / S. ROLLOT
AFF. HOLPY / PY SOFILOC

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Le Château
Place Hôtel de Ville
07200 AUBENAS

REÇU le
25 MARS 2014
TRIBUNAL DE COMMERCE
Grenoble, le 24 Mars 2014

Monsieur le Greffier,

Veillez trouver sous ce pli, deux rapports relatifs à la transformation des sociétés HOLPY et PY SOFILOC de SARL en SAS.

Vous en souhaitant bonne réception et vous remerciant par avance du traitement dudit dossier,

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes sincères salutations.

Droit des Affaires :

Stéphane ROLLOT
Gisèle PEREIRA
Sandrine RIVIERE
Laurence CORNEILLER

Gestion de patrimoine :

Patrick DESCHAMPS

Droit International Privé :

Florence PERILHOU

Droit Fiscal :

Bruno BEN SOUSSAN

Comptabilité des SCI :

Thomas BARRAUD

Parkings :

LAFAYETTE et PREFECTURE

Station de Tramway :

« MAISON DU TOURISME »
« HUBERT DUBEDOUT »

Etude ouverte à la clientèle :

Du lundi au vendredi
De 08h00 à 12h00
Et de 13h30 à 19h45

Les appels téléphoniques

sont reçus :

De 09h00 à 12h00
et de 13h30 à 19h45

www.lex-notaires.com

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial au capital de 184 320 Euros
Successeurs de Mes DIEU, FELIX, BONNEMAINS, BOURET, MICHELLAND, BONJEAN et PILOZ
N° 779 553 551 RCS GRENOBLE - ETUDE FERMEE LE SAMEDI
Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Les versements de fonds sont à effectuer par chèques libellés à l'ordre de : "OFFICE NOTARIAL, 7, rue Vicat".
Si le versement est supérieur à 15.000,00 €, faire établir un chèque par une banque.

Notaires